

**DECISION N°89-2024 –
AVENANT N°5 - MARCHE PUBLIC « AMENAGEMENT DU FUTUR SIEGE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST » – LOT N°4 CHARPENTE
BOIS - COUVERTURE**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2123-1, R 2123-1 1° et R 2194-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le lot n°4 « Charpente bois – Couverture » notifié le 20 janvier 2023 à la Société dénommée CECOIA dont le siège social est à LE CHAMBON FEUGEROLLES (Loire), 7 Rue Jacquard – ZA du Bac,

Vu l'avenant n°1 notifié le 16 mai 2023,

Vu l'avenant n°2 notifié le 22 mai 2023,

Vu l'avenant n°4 (qui annule et remplace l'avenant n°3) notifié le 15 février 2024,

Vu l'avenant n°5 suivant le devis n°20240444 du 20 mars 2024 ci-annexé,

Considérant qu'en cours de chantier, des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires, à savoir le rajout d'un vélux dans la salle de réunion des élus à l'étage et les travaux correspondant à ce rajout. Ces travaux ne figuraient pas dans le marché public initial,

Considérant qu'il est, par conséquent, nécessaire de porter avenant audit marché public,

Considérant que le seuil des 5 538 000,00 € en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant n°5 - joint en annexe - au lot n°4 « Charpente bois – Couverture » notifié le 20 janvier 2023 à la Société dénommée CECOIA dont le siège social est à LE CHAMBON FEUGEROLLES (Loire), 7 Rue Jacquard – ZA du Bac, pour un montant de 3 560,30 € HT.

ARTICLE 2

Dire que les crédits requis sont prévus au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240516-89-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 16/05/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240516-89-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024